

**DECISION N°216-2024 –
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MATERIEL INFORMATIQUE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST AU PROFIT DE LA FILIERE
GERONTOLOGIQUE DU CENTRE HOSPITALIER DU FOREZ**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu le projet de convention de mise à disposition du matériel informatique de la CC Forez-Est tel rapporté en annexe,

Considérant que la filière gérontologique portée par le centre hospitalier du Forez, organise à Montrond les Bains, une journée de rencontres et d'échanges pour les usagers et les partenaires, le vendredi 15 novembre 2024,

Considérant que pour réaliser une évaluation de cette journée, la filière gérontologique portée par le centre hospitalier du Forez souhaite disposer de 8 tablettes tactiles,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver et de signer le projet de convention de mise à disposition de 8 tablettes numériques à titre gratuit, entre la CC Forez-Est et la filière gérontologique portée par le centre hospitalier du Forez.

ARTICLE 2

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 13/11/2024

**Le Président,
Pierre VERICEL**

Communauté de Communes
de Forez-Est
13 Avenue Jean Jaurès
42100 FEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20241113-216-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2024